

Stéphane NICOL

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles*

21C, rue Jacques Cartier - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Tél : 01 61 37 01 91

**CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE
PREVENTION DU SIDA ET POUR LA SANTE DES JEUNES**

CRIPS ILE-DE-FRANCE

90-92, avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE COMPTABLE**
- **RAPPORT SPECIAL**

*Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels*

CRIPS

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres de l'Association,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du **CRIPS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Stéphane NICOL Commissaire aux Comptes



CRIPS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérification des documents adressés aux membres de l'Association**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CRIPS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

• **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Voisins-le-Bretonneux,
Le 24 juin 2020

Stéphane NICOL
Commissaire aux comptes


Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Jacques Cartier
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
TEL : 01 61 37 01 31
Fax : 01 60 57 19 86
Email : info@nicol-associes.com

CRIPS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Stéphane NICOL Commissaire aux Comptes



Bilan & compte de résultat

ASSOCIATION CRIPS ILE DE FRANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	70 017	70 017	0	0,00	3 591	0,29
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	235 975	106 774	129 201	8,66	57 040	4,59
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	98 538		98 538	8,61	94 949	7,64
TOTAL (I)	404 530	176 791	227 738	15,27	155 580	12,51
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	6 641		6 641	0,45	6 659	0,54
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	314 294	7 388	306 906	20,58	343 912	27,66
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	8 943		8 943	0,80	14 901	1,20
. Organismes sociaux					3 266	0,26
. Etat, Impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	2 129		2 129	0,14	6 626	0,53
Valeurs mobilières de placement	130 168		130 168	8,73	390 038	31,36
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	796 854		796 854	53,43	303 536	24,41
Charges constatées d'avance	11 939		11 939	0,80	19 058	1,53
TOTAL (II)	1 270 967	7 388	1 263 580	84,73	1 087 995	87,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 675 497	184 179	1 491 318	100,00	1 243 575	100,00

Stéphane NICOL

Commissaire aux Comptes

21 C, rue Jacques Cartier

78960 VOISINS-LE-DRETONNEUX

Tél. : 01 61 37 01 91

Fax : 01 30 57 19 86

Email : info@nicol-associés.com

ASSOCIATION CRIPS ILE DE FRANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	237 544	15,83	241 741	19,44	
Résultat de l'exercice	30 677	2,06	-4 197	-0,33	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation	97 998	6,57	97 998	7,88	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecart de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL (I)	366 219	24,56	335 542	26,98	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 000	4,89			
TOTAL (II)	70 000	4,89			
FONDS DEDIES					
. Sur subventions de fonctionnement	416 836	27,95	341 810	27,49	
. Sur autres ressources					
TOTAL (III)	416 836	27,95	341 810	27,49	
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés	39 710	2,66	58 527	4,71	
Autres	394 953	26,48	364 673	29,32	
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	203 600	13,85	143 023	11,50	
TOTAL (IV)	638 263	42,80	566 223	45,53	
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF	1 491 318	100,00	1 243 575	100,00	
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

Stéphane NICOL

Commissaire aux Comptes

21 C, rue Jacques Cartier

78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Tél. : 01 81 37 01 91

Fax : 01 30 57 19 36

Email : info@nicol-associes.com

ASSOCIATION CRIPS ILE DE FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises	1 972		1 972	0,29		9 212	2,05		-7 240	-78,58	
Production vendue de biens											
Prestations de services	667 952		667 952	99,71		441 088	97,95		226 864	51,43	
Montants nets produits d'expl.	669 924		669 924	100,00		450 300	100,00		219 624	48,77	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Cotisations			3 427 796	511,67		3 463 777	769,22		-35 981	-1,03	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						150	0,03		-150	-100,00	
Autres produits			329 250	49,15		41 270	9,17		287 980	897,80	
Reprise sur provisions, dépréciations			759	0,11		6	0,00		753	N/S	
Transfert de charges			670	0,10		9 332	2,07		-8 662	-92,81	
			12 248	1,83		12 471	2,77		-223	-1,78	
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 770 723	562,86		3 527 006	783,26		243 717	6,91	
Total des produits d'exploitation (I)			4 440 647	662,86		3 977 306	883,26		463 341	11,65	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			183	0,03		486	0,11		-303	-62,34	
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			183	0,03		486	0,11		-303	-62,34	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion											
Sur opérations en capital											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)											
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 440 830	662,89		3 977 792	883,36		463 038	11,64	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						-4 197	-0,92		4 197	-100,00	
TOTAL GENERAL			4 440 830	662,89		3 981 989	884,30		458 841	11,62	
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises											
Variations stocks de marchandises						6 219	1,38		-6 219	-100,00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18	0,00		-3 680	-0,81		3 698	100,49	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés											
Services extérieurs			107 369	16,03		52 800	11,73		54 569	103,35	
Autres services extérieurs			782 104	116,75		836 571	185,78		-54 467	-6,50	
Impôts, taxes et versements assimilés			597 834	89,24		471 283	104,66		126 551	26,85	
Salaires et traitements			205 709	30,71		174 680	38,79		31 029	17,76	
Charges sociales			1 486 242	221,85		1 394 616	309,71		91 626	6,57	
Autres charges de personnel			613 168	91,53		615 738	138,74		-2 570	-0,41	
Subventions accordées par l'association			46 441	8,93		43 059	9,58		3 382	7,85	

Stéphane NICOL

Commissaire aux Comptes

21 C, rue Jacques Cartier

78990 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Tél : 01 61 67 01 91

Fax : 01 60 67 19 86

Email : info@nicol-associés.com

ASSOCIATION CRIPS ILE DE FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	31 853	33 923	-2 070	-6,09
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	7 388		7 388	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	70 000		70 000	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	404 276	341 810	62 466	18,28
Autres charges	30 896	14 104	16 792	119,06
Total des charges d'exploitation (I)	4 383 299	3 981 123	402 176	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	511	160	351	219,37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	511	160	351	219,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	329	706	-377	-53,39
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	26 014		26 014	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	26 343	706	25 637	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 410 153	3 981 989	428 164	10,75
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	30 677		30 677	N/S
TOTAL GENERAL	4 440 830	3 981 989	458 841	11,52
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	97 959	88 110		
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	97 959	88 110		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	97 959	88 110		
TOTAL	97 959	88 110		

Stéphane NICOL
 Commissaire aux Comptes
 21 C, rue Jacques Cartier
 78000 VOISINS-LE-BRETONNEUX
 Tél : 01 81 37 01 91
 Fax : 01 36 57 19 36
 Email : info@nicol-associes.com

Annexe

PREAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant répartition du résultat est de 1 125 852,17 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 30 677,00 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/06/2020 par la direction.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Déménagement des locaux à Pantin

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 G, rue Jeanne Garlier
78960 VOISINS-LE-ETATONNEUX
Tél. : 01 31 37 01 91
Fax : 01 30 57 19 36
Email : info@nicol-associes.com

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences

De nombreuses mesures ont été mises en place par notre association pour faire face à la situation de confinement à compter du 17 mars 2020, lesquelles sont détaillées ci-dessous :

- Le personnel salarié en CDI intermittent a été placé en activité partielle du 01/04 au 30/06.
- Les autres salariés :
 - du 16/03 au 24/05, ont été en télétravail complet,
 - du 25/05 au 26/06 en activité partielle à temps partiel sauf pour le DG, Benoit Felix et Céline Debrenne.
- Du 23/03 au 15/05 : Gabriel Féménias a été mis à disposition à l'ARS en accord avec la Présidence et la Région pour aider à l'organisation de la crise sanitaire.
- Du 23/03 au 15/07 : Benoit Felix est mis à disposition à l'ARS en accord avec la Direction générale, la Présidence et la Région pour dépister.
- Mise en place de visioconférence afin de faire les formations / interventions pour remplacer les déplacements sur place.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes l'entreprise estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Nous continuerons à étudier ou faire appel aux mesures gouvernementales qui seront nécessaires à préserver la continuité d'exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Les matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Jacques Cartier
78000 VOISINS-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 31 37 01 91
Fax : 01 30 57 19 36
Email : info@nicol-associes.com

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	70 017			70 017
Immobilisations corporelles	282 343	126 437	172 804	235 975
Immobilisations financières	94 949	3 588		98 538
TOTAL	447 309	130 025	172 804	404 530

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	66 426	3 591		70 017
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	81 723	26 133	64 001	43 855
Matériel de transport	43 277	6 732		50 009
Matériel de bureau et informatique	100 302	21 412	108 803	12 911
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	225 303	54 276	172 804	106 774
TOTAL GENERAL (I+II+III)	291 729	57 867	172 804	176 791

Stéphane FICOL
 Commissaire aux Comptes
 21 C, rue Jacques Cardar
 78000 VOISINS-LE-BRETONNEUX
 Tél. : 01 31 37 01 91
 Fax : 01 30 57 19 86
 Email : info@nicol-associes.com

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	6 659		18	6 641
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	6 659		18	6 641

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	98 538	98 538	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	325 366	317 978	7 388
Charges constatées d'avance	11 939	11 939	
TOTAL	435 843	428 455	7 388

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	8 700
TOTAL	8 700

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	670	7 388	670	7 388
Comptes financiers				
TOTAL	670	7 388	670	7 388

Stéphane NICOL
 Commissaire aux Comptes
 21 C, rue Jacques Cartier
 78900 VOISINS-LE-BRETONNEUX
 Tél. : 01 31 37 01 31
 Fax : 01 30 57 19 86
 Email : info@nicol-associes.com

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	97 998			97 998
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	241 741		4 197	237 544
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	339 739		4 197	335 542
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	339 739		4 197	335 542

Stéphane NICOL
 Commissaire aux Comptes
 21 C, rue Jacques Cardier
 78900 VOISIN-LE-BRETONNEUX
 Tél : 01 61 57 01 91
 Fax : 01 60 57 19 86
 Email : info@nicol-associes.com

Analyse des fonds dédiés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES 2019

Ressources	Nature des fonds dédiés à réaliser s/ ressources de subv	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice cpte 789400	Engagements à réaliser s/ nouvelles ressources aff. cpte 689400	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
		A	B	C	D=A-B+C
ARS IdF-avenant 186-2018	Dépistages auto-tests	18 380,00	5 820,00		12 560,00
ARS IdF-avenant 186-2018	Cegidd - outreach	15 090,00	15 090,00		0,00
ARS IdF-avenant 186-2018	Développement littéraire numérique HPV	20 000,00	20 000,00		0,00
ARS IdF-avenant 186-2018	Améliore la climat scolaire	17 160,00	17 160,00		0,00
ARS IdF-avenant 186-2018	Créathon drogues parents-pairs	16 630,00	16 630,00		0,00
ARS IdF- 430-2018	Développement communauté esprit critique	17 000,00	17 000,00		0,00
ARS IdF-186-2018	Femmes migrantes	25 000,00	25 000,00		0,00
MILDECA93	Créathon drogue parents 93	4 000,00	4 000,00		0,00
MILDECA75	Outreach	2 790,00	2 790,00		0,00
GILEAD	Parcours sérophobie	27 500,00	27 500,00		0,00
Conseil régional IDF	Déménagement	30 000,00	30 000,00		0,00
Conseil régional IDF	Espace de prévention jeunesse	10 000,00	10 000,00		0,00
Conseil régional IDF	Animations-débats nouvelles thématiques	45 900,00	45 900,00		0,00
Conseil régional IDF	Ile-de-France sans sida	50 000,00	50 000,00		0,00
Conseil régional IDF	Cérémonie 30 ans	20 000,00	20 000,00		0,00
Conseil régional IDF	Vidéo institutionnelle	5 000,00	5 000,00		0,00
Conseil régional IDF	Contenu numérique ENT et outreach	17 360,00	17 360,00		0,00
Conseil régional IDF	Développement module Dendreo/indicateurs			15 760,00	15 760,00
Conseil régional IDF	Site internet			34 650,00	34 650,00
Conseil régional IDF	Outil IFSI VIH et santé sexuelle			30 000,00	30 000,00
Conseil régional IDF	Outil Totem santé			30 000,00	30 000,00
Conseil régional IDF	Développement modalité dématérialisée			84 000,00	84 000,00
Conseil régional IDF	Bodypositivisme			10 000,00	10 000,00
Conseil régional IDF	Outils pédagogiques diffusion			30 860,00	30 860,00
Conseil régional IDF	Actions nouvelles thématiques			48 000,00	48 000,00
ARS IdF	Feel good 77			9 723,00	9 723,00
ARS IdF	Feel good 95			16 630,00	16 630,00
ARS IdF	Vaccination HPV			28 828,00	28 828,00
ARS IdF	Créathon 95			10 000,00	10 000,00
ARS IdF	Parcours addiction			48 125,00	48 125,00
ARS IdF	Dépistages auto-tests			7 700,00	7 700,00
TOTAL		341 810,00	329 250,00	404 276,00	416 836,00

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fond dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires		70 000		70 000
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)		70 000		70 000
TOTAL GENERAL (I+II)		70 000		70 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		70 000	70 000	
- financières				
- exceptionnelles				

Voir information dans rubrique « Autres informations »

Stéphane FICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Jacques Carlier
78950 VILLENOBLE-SUR-ETONNEUX
Tél : 01 61 37 01 91
Fax : 01 60 57 19 36
Email : info@nicol-associes.com

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	39 710	39 710		
Dettes fiscales et sociales	394 953	394 953		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	203 600	203 600		
TOTAL	638 263	638 263		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	29 924
Dettes fiscales et sociales	203 651
Autres dettes	
TOTAL	233 575

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Jacques Gardier
78000 VILLENOBLE-RETONNEUX
Tél : 01 51 57 01 91
Fax : 01 50 57 19 86
Email : Info@nicol-essociés.com

Annexe (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	329
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Jean-Baptiste
78960 VILLEVALENTIN-MONNEUX
Tél : 01 30 57 01 31
Fax : 01 30 57 19 86
Email : info@nicol-associes.com

Annexe (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'engagement total en fonction des hypothèses retenues est de 323 148 Euros.

L'association a décidé de passer une provision partielle en vue de constituer le montant total de l'engagement sur une période maximale de 5 exercices. Le montant provisionné pour l'exercice 2019 est de 70 000 Euros.

Engagement à	Montant
moins d'un an	-
1 à 5 ans	91 779,00
6 à 10 ans	84 111,00
11 à 20 ans	91 050,00
21 à 30 ans	53 143,00
plus de 30 ans	3 065,00
Total	323 148,00

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 G, rue Jeanne d'Arc
78960 VILLENNES-LES-BOIS
Tél : 01 31 87 01 91
Fax : 01 30 57 19 86
Email : info@nicol-associes.com

Hypothèses de calcul retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 60/62 ans (âge légal de départ)
- turn over fort
- taux d'inflation de 1,3%
- table de mortalité : INSEE 2018

Rémunération des cadres dirigeants

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que "les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires que le Crisp fait mention dans son annexe financière de façon globalisée des 3 rémunérations de l'équipe de Direction qui concerne les directeurs généraux et la directrice financière.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 182 870 Euros.

Avantages en nature et remboursements des frais aux administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association qui stipule "les membres du CA ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du CA, statuant hors de la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications."

Le Crisp a pris directement en charge :

- M. Jean Spiri : 1 936 Euros de frais de mission, réception et de taxi (dont 813 Euros dans le cadre de la Conférence Fast-Track Cities 2019).

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	12	
Non cadres	32	4
TOTAL	44	4

Nature et évaluation des contributions volontaires

Le personnel mis à disposition gratuite du CRIPS (service civique et bénévoles) est valorisé sur la base d'un smic majoré de 40% au titre des charges sociales.

L'évaluation ressort à 97 959 Euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 300 Euros.

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 C, rue Joffre - Pantin
75002 PARIS (15ème arrondissement)
Tél : 01 57 87 01 91
Fax : 01 50 57 19 86
Email : info@nicol-associés.com

Rapport Spécial

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres de l'Association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article L. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Les produits relatifs aux subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile de France comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élèvent à **2 881 000 €**.

Administrateurs concernés : Mesdames **Farida ADLANI, Florence BERTHOUT, Sandrine LAMIRE-BURTIN, Christine FREY, Valérie PECRESSE, Christine QUILLERY** et Messieurs **Arnaud LE CLERE, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jean-Michel RUIZ**.

CRIPS Ile de France

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MILDECA

Les produits relatifs aux subventions accordées par la MILDECA comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élèvent à **7 100 €**.

Administrateurs concernés : Monsieur **Michel CADOT** et Madame **DELACOURT**

MAIRIE DE PARIS

Les produits relatifs aux subventions accordées par la Mairie de Paris comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élèvent à **60 000 €**.

Administrateurs concernés : Madame **Anne SOUYRIS**

Fait à Voisins-le-Bretonneux,
Le 24 juin 2020

Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes


Stéphane NICOL
Commissaire aux Comptes
21 rue Jacques Cartier
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
TEL : 01 37 01 91
Fax : 01 30 57 19 86
Email : info@nicol-associes.com